36e ANNEE N° 19 — 5 Centimes — SAMEDI 15 FÉVRIER 1896.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 15 Février

L'Angleterre et l'Allemagne

Le ressentiment des anglais contre les allemands est loin de s'apaiser, bien que le ton de la presse dans les deux pays, soit moins agressif que le lendemain du jour où l'empereur Guillaume adressait à son aïeule, la reine Victoria, à propos de l'affaire du Transvaal, la fameuse missive qui souleva de si ardentes colères sur les bords de la Tamise.

Aujourd'hui, le monde politique en Angleterre est plus calme, il est vrai, car il envisage la situation sous un autre aspect; mais l'opinion publique ne laisse pas d'être vivement surexcitée.

Un simple fait donnera une idée de l'état des esprits. Il y a quelques jours une sorte de *match* international avait lieu à Londres dans l'hippodrôme de l'Olympia. L'apparition des champions allemands fut le signal d'une explosion de grognements et de sifflets. Les champions français, au contraire, furent accueillis par des applaudissements aussi chaleureux que sympathiques.

Certes, nous savons bien qu'il ne faut pas attribuer à ces sortes de manifestations plus d'importance qu'il ne convient, car l'opinion publique n'est pas moins changeante en Angleterre que partout ailleurs. En général, la foule ne raisonne pas, elle suit les impressions du moment. Néanmoins ce qui vient de se passer à l'hippodrôme de l'Olympia est caractéristique. Cela prouve que les prussiens ne sont pas, pour le moment, en odeur de sainteté, de l'autre côté du détroit.

Il est certain qu'il existe entre Londres et Berlin une animosité réelle; nous ne voulons pas dire pour cela, qu'il y ait brouille complète et que l'on nourrisse de part et d'autre une de ces haines que l'on peut qualifier d'irréconciliable. Non, il n'en est pas ainsi.

Les gouvernements, quels qu'ils soient, oublient facilement le passé et ne se font pas scrupule de passer parfois l'éponge sur les faits les plus graves, quand l'intérêt général de la nation l'exige.

Pour le moment, l'affaire du Transvaal a jeté un froid entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne; cela n'est pas contestable. Il y a au fond de ce différend, un point de jalousie et peut-être aussi de l'antagonisme; mais, un incident imprévu peut se produire qui modifiera cette situation et amènera un rapprochement entre les deux pays.

N'oublions pas que nous avons vu autrefois le gouvernement allemand faire des avances à l'Angleterre afin de la décider à entrer dans la Triple-Alliauce. Le cabinet de Saint-James a résisté; il a refusé de donner cette satisfaction à l'Allemagne.

Nous aurions tort, nous autres français, de croire que ce refus d'entrer dans la Triplice était dicté à la Grande-Bretagne par un sentiment de sympathie pour nous. Tel n'a pas été le mobile de sa conduite; elle n'a consulté que son intérêt.

Nous aurions donc tort d'attribuer aux témoignages de sympathie qui ont accueilli nos nationaux à l'hippodrôme de l'Olympia, une importance excessive. Ils indiquent toutefois que l'universalité du peuple anglais ne nous est pas hostile; il est certain qu'il y a en Angleterre des hommes qui nous sont sympathiques; mais il s'agit surtout ici du gouvernement. Or, il est surabondamment prouvé par les faits que les hommes d'Etat anglais se sont continuellement efforcés, depuis vingt-cinq ans, de contrecarrer notre politique coloniale et de nous créér des embarras.

Il nous suffirait au besoin de rappeler quelle a été l'attitude de la Grande-Bretagne au Siam, au Cambodge, à Madagascar et surtout en Egypte. Le souvenir de ses agissements dans ces régions, doit être présent à la mémoire de tous les français.

Quoiqu'il en soit, il ne saurait nous déplaire de voir qu'elle est en ce moment brouillée avec l'Allemagne; car en se plaçant uniquement sur le terrain de la politique coloniale cette brouille ne saurait que servir nos intérêts.

Il faut aussi envisager la question à un autre point de vue beaucoup plus important.

Les journaux étrangers ont déjà annoncé à maintes reprises que la Triple-Alliance doit prendre fin prochainement. Quelques-uns d'entre eux qui sont ordinairement bien informés, ont même assuré que les gouvernements de Berlin et de Rome se préoccupent de cette échéance et que des pourparlers auraient été engagés à cet effet.

Bien que l'Italie n'ait pas lieu de se louer de son accession à la Triple-Alliance il est probable que son gouvernement ne fera aucune difficulté de signer un nouveau bail de soumission à l'Allemagne. M. Crispi n'a-t-il pas prouvé qu'il est l'homme lige de Guillaume II et qu'il est disposé à en passer par où ce souverain voudra?

C'est en vain que le peuple italien, qui succombe sous le poids des impôts et de la misère, proteste contre la politique du vieux sicilien et qu'il aspire à secouer le joug humiliant et onéreux de l'Allemagne, M. Crispi et le roi Humbert font la sourde oreille et continuent à pousser le pays vers la banqueroute. Les affaires d'Abyssinie ne sont pas faites non plus pour rendre populaire le gouvernement du fils de Victor-Emmanuel et de son premier ministre.

Les allemands, il est vrai, se préoccupent peu des souffrances du peuple italien. Ils ne désirent qu'une seule chose : conserver le plus longtemps possible leur souveraineté sur la Péninsule. Voilà pourquoi ils feront tout ce qu'ils pourront pour l'amener à renouveler le pacte de la Triple-Alliance.

J. QUERCYTAIN.

LE VOTE DU SÉNAT
ET LA PRESSE

Après le vote du Sénat contre le ministre de la justice, tous les membres du cabinet ne sont réunis, au Palais-Bourbon, pour délibérer sur la situation. Le *XIXe Siècle* dit à ce sujet :

Il paraît certain que le cabinet attendra une discussion devant la Chambre avant de prendre telle ou telle résolution. Cette discussion ne semble pas devoir se faire attendre et il paraît certain que le ministère sera interpellé à la Chambre, cette fois sans doute, par un membre de la droite, ou peut-être même par un député modéré.

Du *Radical :*

Etre battu devant le Sénat quand on a raison, ce n'est que désagréable. Etre battu quand on a tort, c'est plus grave.

Or, c'est dans ce dernier cas que s'est trouvé hier le gouvernement, et plus spécialement le garde des sceaux.

Du *Gaulois :*

Trois fois au moins depuis la troisième République, le ministère s'est retiré devant des votes de la Chambre haute.

Cabinet du 9 mars 1876. — Le 1er décembre 1877, l'ordre du jour appelait au Sénat une proposition votée par la Chambre ayant pour objet de mettre fin aux poursuites pour faits relatifs à la Commune.

La commission voulait la clémence comme le maréchal, mais elle ne reconnaissait pas la nécessité des garanties légales. Le Sénat ayant voté contre le cabinet, M. Dufaure se retira.

Cabinet du 17 mai 1877. — Le 19 novembre 1877, le Sénat discutait une interpellation de M. Kerdrel relative à l'enquête votée par la Chambre sur le cabinet du 16 Mai. Le vote du Sénat fit retirer le Cabinet de Broglie.

Cabinet du 29 janvier 1883. — Il s'agissait du projet relatif aux familles des princes. Le gouvernement acceptait l'article 1er donnant le droit d'expulsion au président de la République par décret. Le Sénat l'ayant rejeté, le cabinet Fallières se retira.

Cabinet du 22 février 1889. — Enfin, on se souvient que le cabinet Tirard se retira à la suite d'un vote du Sénat sur les traités de commerce.

Le Procès Rességuier-Jaurès

Le procès en 100.000 francs de dommages-intérêts intenté à M. Jaurès, député so-

---

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 24

LA FIANCÉE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

XI

Acculé !

— Ange de ma vie... ton regard vaudra mieux, pour me guérir, que toutes les tisanes. Je suis payé pour savoir ce qu'elles valent, les ticanes... Mais je n'en puis plus, prenons ce cab qui passe.

Aussitôt qu'ils furent installés dans la voiture, Laurent abaissa les rideaux.

Ida ne comprenait pas les motifs de cette précaution, mais au visage effaré de Laurent, au tremblement nerveux de tout son corps, à son attitude singulière, elle se demanda s'il n'y avait pas à l'horizon un danger nouveau, quelque chose qui menaçât leur bonheur.

Alors la chaste enfant éleva sa pensée vers le ciel et lui adressa une fervente prière.

— J'aime Laurent, murmura-t-elle; mon Dieu ! protégez mon fiancé; protégez-nous ! protégez-nous !

Le cab s'arrêta à l'hôtel Saint-Nicolas.

Quoique Marchenoy les eût aperçus, il feignit d'être surpris de leur si prompt retour.

— Déjà ? fit-il. Voyons..., qu'avez-vous fait mes enfants ?

Les yeux du jeune homme désignèrent Ida comme étant de trop dans l'entretien.

Marchenoy allait inviter sa fille à se retirer lorsqu'elle le prévint.

— Je reste, dit-elle d'un ton qui ne souffrait pas de réplique. Je suis assez grande, assez raisonnable, pour pouvoir tout entendre... Je puis et veux tout savoir...

—... Et tu ne sauras rien, interrompit son père sèchement

Que signifie ce ton d'autorité :

Tu récompenses bien mal ma faiblesse pour toi, Ida.

— Mon père...

— Je ne tolérerai pas plus longtemps ces velléités d'insoumission.

— Mon père !... s'exclama-t-elle.

— Baissez le ton de votre voix, mademoiselle. Il ne me convient pas.

La jeune fille frémissait. Le rouge au front, honteuse d'être traitée comme une petite fille devant son fiancé, elle avait de vives pensées de révolte. Mais le respect la retenait encore.

Elle se tut un instant.

Son ardente imagination reprit cependant le dessus. C'était la faute de son éducation fort négligée. Comment pouvait-il en être autrement entre ce père sans principes, sans scrupules et cette femme sans pudeur, cette Edwige, spéculatrice éhontée. Les imprudents qui donnent à leurs enfants ce spectacle lamentable de leurs faiblesses !... Et ils s'étonnent d'avoir en eux des juges qui les condamnent, s'ils ne les insultent pas.

Du moment quelle était « de trop », c'est qu'on lui cachait quelque chose. Or, elle avait le droit de tout savoir, et elle saurait tout. De gré ou de force elle aurait la clef du mystère qui enveloppait cette maison.

— N'espérez pas me bâillonner, s'écria-t-elle, je parlerai quand même.

— Je t'ordonne de te taire, répliqua Marchenoy. Obéis.

— Je n'étais pas habituée à vous entendre me parler si rudement. mon père. Cette sévérité, je ne la mérite pas. Est-ce toi, Laurent, qui veux m'écarter ?

Embarassé, le jeune homme balbutia quelques mots inintelligibles.

Marchenoy comprit qu'il n'aurait pas raison de sa fille. La voyant butée, il essaya de la douceur.

— Tu sais bien comme je t'aime, mon cher trésor, lui dit-il, rends-moi justice : ne t'ai-je pas toujours cédé ? ai-je résisté au moindre de tes caprices ? Pour la première fois que j'insiste, tu te heurtes à mes désirs, cela devant ton fiancé ? La belle opinion qu'il va avoir de toi ! Voyons ! sois raisonnable... Retire-toi dans ta chambre. J'ai besoin de causer avec Laurent. Et je te jure que cela n'est nullement intéressant pour toi. Il s'agit de notre succession...

Elle trépignait de colère et n'avait nullement envie de battre en retraite.

Les femmes sont ainsi constituées : plus on les presse, moins on obtient d'elles. Le mieux serait de se replier en bon ordre et tâcher d'obtenir, par un mouvement tournant, ce que l'on ne peut gagner par une attaque de front. Marchenoy, en toute circonstance, aurait suivi ce conseil prudent. Mais aujourd'hui il était impatient d'interroger Laurent. Voyant sa fille tenir bon, il ne se domina plus; il la saisit brutalement par le bras et voulut la pousser dans la chambre voisine.

— Vous me faites mal, s'écria-t-elle en se débattant.

— Obéis donc, Ida, ou je ne sais pas où j'en arriverai. Qu'est-ce qui m'a fiché des enfants pareils ! Obéis, ou je te brise !

Or la jeune fille s'obstinait à résister; elle s'était arcboutée contre un meuble et refusait d'obtempérer aux ordres de son père.

Laurent assistait à cette scène avec un profond désespoir et faisait son posssible pour calmer l'irritation de Marchenoy et obtenir la soumission de sa fiancée.

— Sois raisonnable, dit-il à Ida je t'en prie. Puisque nous te demandons de nous laisser seuls, c'est que nous avons des motifs sérieux pour être seuls. Crois bien que ce n'est nullement par méfiance à ton égard. Nous savons que tu es capable de tout comprendre... Cependant ma chère Ida, obéis, à ton père. Je te le demande en grâce.

La colère de la jeune fille tomba tout à coup. Ah ! comme il était son maître, son maître absolu, ce jeune homme !

— Soit ! fit-elle, puisque tu le veux.

Elle se retira dans sa chambre, résolue à écouter derrière la porte et à connaître le secret qu'on lui cachait.

Marchenoy enleva les verrous et rabattit les rideaux. Malgré toute son attention, elle ne put recueillir leur entretien.

En cet instant un grand tumulte se fit dans l'hôtel.

Quand ils furent seuls :

— Nous sommes perdus, dit vivement Laurent à Marchenoy. Nous avons été filés jusqu'ici.

— Hein ! Par qui ?

— Eh ! c'est effroyable, monsieur. Nous n'échapperons pas aux gens de la préfecture de police.

— Pas tant de phrases. Perdus... pourquoi ? Filés... par qui ?

— Tenez ! j'ai peine à recouvrer mes esprits.

— Quel pauvre homme vous faites, en vérité ! Une toile d'araignée sur votre chemin et vous voilà enrayé; une goutte d'eau dans votre verre et vous vous y noyez...

— Jugez donc si je m'épouvante à tort. Je viens de voir entrer au *Métropolitan* Mlle Pimponneau...

—... Mlle Pimponneau ?... qu'est-ce que c'est que Mlle Pimponneau ?

— Une cliente assidue de M. Jeuriot.

— Eh ! ne peut-elle donc pas voyager, cette cliente ! Nous voyageons bien, nous !

— Je me suis fait tout d'abord cette reflexion, monsieur, exactement comme vous-même.

— Eh bien..

— Ma crainte serait peu fondée si, aux côtés de Mlle Pimponneau, je n'avais vu Sublimé...

— Ah diable !...

— Ah diable ! ah diable !... répétait Marchenoy.

Cette fois la communication l'avait touché ..

cialiste du Tarn, par M. Rességuier, le maître verrier de Carmaux, est venu hier devant le tribunal civil de Toulouse. En attendant, le correspondant du *Figaro* lui adresse une pièce curieuse.

M. Rességuier a demandé une consultation à M. Waldeck-Rousseau. Il a voulu savoir de lui si les politiciens qui fomentent et entretiennent une grève sont réellement justiciables des tribunaux, soit correctionnels, soit civils. Après avoir longuement étudié le rôle de M. Jaurès dans la grève de Carmaux, M. Waldeck-Rousseau lui a répondu affirmativement comme il suit :

L'action en responsabilité intentée par M. Rességuier est absolument fondée ; il est certain qu'une grève, une coalition entretenues au moyen de manœuvres déloyales, est par là même délictueuse. Des injures graves, des imputations précises dirigées contre le crédit moral du patron, des diffamations caractérisées sont au premier chef des manœuvres au sens de la loi. Elles sont délictueuses en tant qu'elles sont liées à la coalition.

Si les fausses nouvelles répandues dans le but de prolonger et d'exaspérer une grève constituent des circonstances prévues par l'article 414 du code pénal, il n'est pas douteux que la diffamation, l'injure, l'excitation à la haine du patron, les fausses rumeurs répandues dans le but soit d'éloigner les ouvriers de l'usine, soit d'empêcher les autres ouvriers d'y entrer, rentrent dans les prévisions du même article. La grève de Carmaux, envisagée au point de vue des moyens employés soit pour la susciter, soit pour la maintenir, est donc caractérisée par la réunion certaine des circonstances constitutives du délit.

Tous les faits ci-dessus rappelés constituent tout au moins des fautes justiciables du tribunal civil. Enfin les manœuvres employées pour empêcher le recrutement du personnel de l'usine sont des faits qui, envisagés en eux-mêmes, présentent le caractère de quasi-délit. Ce sont des fautes, des actes d'imprudence, de malveillance dont les auteurs doivent être rendus responsables. Dans l'appréciation de ces fautes, il apparaît qu'une distinction doit être faite entre les intéressés à la grève, c'est-à-dire les ouvriers, et les non professionnels. Les premiers, engagés dans un conflit qui leur est personnel, peuvent plus aisément se tromper sur la mesure de leur droit et dans l'appréciation de leurs actes et de leurs paroles. Il y a lieu de tenir compte des évènements sous l'impression desquels ils agissent.

Les seconds, au contraire, libres de ne point intervenir dans un débat de cette nature, généralement plus éclairés, mieux instruits de ce qui est permis ou de ce qui est défendu, s'exposent à une responsabilité d'autant plus lourde que leur intervention semblera motivée par des intérêts différents de ceux qu'ils prétendent défendre.

Enfin, et sans même qu'il y ait à considérer leurs mobiles, toutes les injures, toutes les diffamations, tous les actes préjudiciables aux intérêts de l'industriel qu'ils combattent justifient amplement l'action introduite en réparation d'un préjudice éprouvé.

Signé : WALDECK-ROUSSEAU.

Cet avis de l'ancien ministre de l'intérieur ne manquera pas de faire rumeur chez les socialistes.

Le procès Pelletan-Lachapelle

Mercredi, 12 février, ont commencé, devant la cour d'assises de Toulouse, les débats du procès en diffamation intenté par M. Pelletan, député, au gérant du journal le *Télégramme* et à M. Lachapelle, rédacteur à cette feuille.

On sait que ce journal publia, lors des élections départementales du mois de juillet dernier, de violentes attaques contre M. Pelletan qu'il accusa d'être vendu à la *Voie ferrée*, et d'avoir pris part aux négociations en faveur des chemins de fer du Sud.

M. Camille Pelletan dénonça aussitôt le journal diffamateur au procureur général près la Cour de Toulouse et porta plainte contre le gérant ainsi que contre M. Lachapelle, qui s'était reconnu l'auteur des articles incriminés.

Après les formalités d'usage, il a été procédé à l'audition des témoins.

M. Carlier, secrétaire général de la Compagnie d'Orléans, reproduit en partie la déposition qu'il fit devant le tribunal correctionnel de la Seine, lors du procès contre la *Voie ferrée*.

Après la déposition de M. Colson, maître des requêtes au Conseil d'Etat, la parole est donnée à M. Viviani, avocat de la partie civile.

M. Viviani s'est attaché à prouver que les articles de M. Pelletan dans la *Voie ferrée*, comme dans tous les journaux où il a collaboré, avaient toujours été écrits avec une entière bonne foi.

Me Barboux a présenté ensuite la défense de M. Lachapelle.

Après les plaidoiries, M. l'avocat général conclut à l'acquittement de M. Lachapelle, acquittement basé sur la bonne foi du rédacteur, quoiqu'il n'ait pas rapporté la preuve des faits, tout en mettant hors de cause la probité bien connue de M. Pelletan.

Quatre questions sont soumises au jury, qui entre en délibération à cinq heures quarante.

M. le président est appelé à quatre reprises différentes par le président du jury pour lui donner des explications.

Trois quarts d'heure après, le jury rapporte un verdict négatif en ce qui concerne Lagarde, gérant du *Télégramme* ; affirmatif, mais mitigé de circonstances atténuantes, pour M. Lachapelle.

En conséquence, Lagarde est relaxé sans dommages ni dépens. Lachapelle est condamné à 500 francs d'amende et aux dépens, et 1 fr. de dommages-intérêts envers M. Pelletan.

Me Barboux fait remarquer plusieurs cas de cassation, notamment : en ce que la parole aurait été donnée à trois reprises différentes à la partie civile, malgré l'opposition de la défense.

INFORMATIONS

LA SITUATION

Le groupe des républicains de gouvernement s'est réuni mercredi, ainsi que l'Union progressiste (groupe Isambert) pour délibérer sur la situation.

La gauche radicale ne s'est réunie que jeudi avant la séance de la Chambre, son bureau seul avait été convoqué pour mercredi après-midi.

Il est donc assez difficile, en ce moment, de préciser les décisions à intervenir. Actuellement, les radicaux ne sont pas disposés à prendre l'initiative d'une interpellation, et parmi les modérés les avis sont partagés.

Les uns pensent qu'il ne faut pas soulever de débat et laisser le cabinet en présence de la situation anormale que crée le vote du Sénat.

D'autres, au contraire, émettent l'opinion qu'on devrait interpeller et demander pourquoi de la Constitution n'a pas été respectée, le ministère n'ayant pas porté sa démission au président la République à la suite du vote du Sénat, cette Assemblée ayant des pouvoirs parlementaires égaux à ceux de la Chambre.

Encore une fois, il faut attendre, pour être fixé, les décisions des groupes.

Quant au cabinet, il attend les résultats de la journée et les délibérations des réunions.

Mardi, dans la soirée, il y a eu, il est vrai, une réunion partielle des ministres, au ministère des finances. Les membres présents à cette réunion étaient : MM. Léon Bourgeois, Doumer, Cavaignac, Lockroy et Guieysse. Mais on déclare que cette conférence n'avait pour but que de fixer les chiffres, encore en suspens, des budgets de la guerre, de la marine et des colonies.

La Commission de l'armée

La commission de l'armée, dans sa réunion de mercredi, a reçu communication des quatre projets déposés samedi par le ministre de la guerre, parmi lesquels se trouve celui concernant l'armée coloniale, dont elle a commencé l'examen.

Mort de M. Ambroise Thomas

M. Ambroise Thomas est mort mercredi soir, à cinq heures dix minutes.

Le mieux sensible que les médecins constataient depuis deux jours avait donné un peu d'espoir à ses amis.

La nuit dernière avait été relativement bonne ; aucune crise d'étouffement ne s'était produite et certes une issue fatale ne semblait pas imminente.

Mais la faiblesse de l'illustre malade allait toujours en augmentant et, au moment de la consultation de ses médecins, M. Ambroise Thomas tomba dans un assoupissement dont il ne devait plus sortir.

C'est, pour ainsi dire, sans souffrance qu'il est mort, ayant à ses côtés sa femme dont l'affectueuse sollicitude a adouci ses derniers moments, l'interne qui n'a pas quitté son chevet durant ses jours d'agonie, et M. Réty, secrétaire général du Conservatoire, son dévoué collaborateur.

La suppression du baccalauréat

M. Combes, ministre de l'instruction publique, a saisi le parlement du projet annoncé depuis quelque temps sur la suppression du baccalauréat.

Le baccalauréat, qui actuellement est considéré comme épreuve terminale des études secondaires, serait remplacé par un examen de fin d'études, divisé, comme l'examen du baccalauréat, en deux parties : l'une portant sur les matières de la rhétorique ou de la seconde moderne, l'autre sur les matières de la philosophie ou de la classe de mathématiques élémentaires, ou de la première-lettres ou de la première-sciences.

A la suite de ces examens, il serait délivré un certificat d'études secondaires.

Les élèves de l'établissement de l'Etat subiraient l'examen de fin d'études dans les établissements auxquels ils appartiennent, devant un jury propre à chacun de ces établissements.

Pour les élèves de l'enseignement secondaire libre, pour ceux qui auront fait leur éducation secondaire dans la famille ou dans des établissements de l'Etat dans lesquels un jury propre à l'établissement ne pourrait être organisé, il serait institué un jury d'Etat dont les pouvoirs s'étendraient à toute l'Académie.

Seuls, les élèves munis du certificat d'études secondaires seraient admis à prendre des inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur.

Conditions de l'emprunt du Tonkin

L'*Officiel* a publié jeudi les conditions de l'emprunt de 80 millions du Tonkin :

La souscription sera ouverte le 22 février au matin et close le soir même.

Les obligations de 100 francs du type 2 1/2 0/0 seront remboursables au pair en 60 ans au moyen de tirages semestriels dont le premier aura lieu le 1er juillet 1896.

Ces obligations seront affranchies de tout impôt taxe ou retenue.

Il ne sera admis aucune liste de souscription.

Les obligations seront émises au prix de 87 francs et rapporteront 2 fr. 50 d'intérêt payables par moitié les 1er février et 1er août de chaque année.

Respect de l'histoire en Chine

Le gouvernement chinois vient de publier une histoire officielle de la guerre avec le Japon, qui est bien la chose la plus burlesque que l'on puisse imaginer.

Le *North-China*, de Hong-Kong, en a fait faire une traduction, dont il prend soin de certifier l'exactitude, tant ce tissu de bourdes... chinoises paraît, à première vue, invraisemblable. Nous ne résistons pas à la tentation d'en détacher le passage relatif à l'intervention franco-russe que l'on connaît.

Les japonais ayant été battus à plate couture à Formose, dans trente batailles, par le général Liu, qui avait aussi détruit trente de leurs cuirassés, l'historiographe chinois continue ainsi :

« Le Japon se décida alors à implorer l'assistance des nations de l'Occident : la France, la Russie, l'Angleterre et l'Amérique. Chacune de ces nations répondit favorablement, le sixième jour du huitième mois. Elles envoyèrent trente navires en fer et trente à quarante navires en bois, pleins de 80,000 barbares. Ces bâtiments arrivèrent à Ta-Kou.

» Le général Liu, se servant d'un stratagème, commença la lutte sur mer, à 60 *li* de la côte. Immédiatement, un feu de couleur pourpre jaillit du fond de la mer, à la surface des eaux.

» Les étrangers décidèrent alors que le mieux était de faire voile et de partir. Mais les matelots du général Liu plongèrent et attachèrent fortement tous les navires les uns aux autres, sous l'eau, de telle façon qu'ils ne purent remuer.

» La canonnade cessa, parce que tous les bâtiments et tous les soldats brûlèrent. Ce fût comme un mur rouge de feu s'élevant sur la mer.

» Chaque nation étrangère eut alors peur du général Liu comme d'un tigre. Mais celui-ci, qui avait pu s'emparer de trente navires ennemis, y embarqua 40,000 « braves » de l'armée impériale et 10,000 Pavillons-Noirs et alla attaquer le

---

— Je suis heureux de vous voir reconnaître que ce n'est pas là une toile d'araignée sur notre chemin, ni une goutte d'eau dans notre verre...

— D'accord... d'accord... c'est désagréable, mais on peut se retourner ici plus facilement.

Il est évident que Sublimé n'a pas suivi en Amérique Mlle Pimponneau, ni Mlle Pimponneau emmené Sublimé à New-York pour admirer seulement les beautés de Broadway. Ils doivent avoir un but. Ils doivent êtres chargés d'une mission relative à l'affaire du pharmacien.

— C'est possible. Que faisait Mlle Pimponneau à Paris.

— Je ne lui connais autre occupation que de se droguer. Entre temps, je l'ai vue plus de dix fois entrer à la préfecture de police. Mes renseignements me permettent d'affirmer qu'elle y a ses coudées franches.

— Un *mouton* femelle...

— Non, mais un agent secret.

— Elle aurait donc été chargée de *vous* filer jusqu'ici.

Il prononça ce mot *vous* avec une affectation, comme pour bien établir une distinction entre sa situation et celle de Laurent.

Le jeune homme rectifia aussitôt :

— Pour nous filer, oui, monsieur.

— Pourquoi serais-je associé aux recherches que vous redoutez ? N'oubliez pas...

— Je n'oublie rien, monsieur de la Jaune, dit Laurent, en donnant à son interlocuteur son nom véritable. Je ne me perds ni dans une toile d'araignée, ni dans une goutte d'eau. J'ai un sang-froid que vous ne me connaissez pas, mais je vous préviens qu'il est redoutable. Que vous le vouliez ou non, un mot de moi peut vous faire tomber dans les mailles de la police ; j'ai donc le droit de vous associer à ses poursuites.

Marchenoy haussa les épaules

Sans y prendre garde, Laurent continua :

— Vous devez, comme moi, en avoir assez de cette situation intolérable. Il s'agit aujourd'hui de la casser.

— Et le moyen ?

— Il est à votre portée... débarrassez-vous de votre complice.

— De l'argent ?... vous voulez de l'argent ?

Laurent se contint.

— Qui vous parle d'argent ? fit-il d'un air méprisant. Je vous ai prouvé que je ne suis pas à vendre. Débarrassez-vous de moi, à l'instant même.

— .. A coup de revolver.. l'interrompit Marchenoy d'un ton railleur.

— Tâchez de ne pas éluder. . Le danger qui *vous* menace ainsi que moi est de ceux qu'il faut conjurer sur l'heure, sans aucune hésitation. Je joue franc jeu avec vous : je me déclare donc prêt à quitter dès demain New-York. Je partirai, si vous le voulez, pour Montevidéo par le vapeur la *Sierra Leone*, dont vous voyez les affiches là-bas, sur cette voiture. .

— Je ne mets aucun obstacle à votre projet, repartit Marchenoy, et j'approuve votre décision. Partez, soit ! Je serai large, je vous remettrai une traite de cent mille francs sur un banquier de Montévidéo. Et si ce n'est pas assez, je doublerai la somme.

Laurent se tut un moment absorbé par ses pensées. Tout à coup il regarda son interlocuteur d'une façon étrange, de ce mauvais œil qui faisait trembler Mlle Pimponneau. Machinalement, Marchenoy se détourna pour fuir ce regard. Le jeune homme le saisit brusquement par le bras.

— M. Marchenoy, lui dit-il en scandant ses mots d'autorité, veuillez allez chez le fonctionnaire quelconque qui possèdde le droit de nous marier. Ramenez-le ; séance tenante on procédera à notre mariage..., et je vous fais le serment que dès demain je quitterai New-York. Mon départ assure votre sécurité personnelle, et votre fortune, ces cent mille livres sterling que vous n'avez pas encore osé aller toucher chez sir Bradbury.

— Je les toucherai demain...

— Vous ne les toucherez que si je le veux et quand je le voudrai.

Marchenoy comprit qu'il n'y avait plus à résister à cette volonté de fer, car c'eût été perdre le fruit d'une laborieuse négociation après un crime monstreux, devenu inutile.

Cette « chose » qu'il appelait son cœur de père était dans une véritable angoisse, à la pensée que sa fille, son Ida, allait être la femme d'un homme voué fatalement à la machine rouge de la place de la Roquette...

Y avait-il un moyen d'éviter cette honte.

Il crut l'avoir.

Et tandis que Laurent, très agité, parcourait la chambre en attendant la réponse décisive de son complice, Marchenoy se dirigeait vers le salon où se trouvait Ida.

Il venait de se résoudre à tout révéler à sa fille, la laissant juge de la situation, dût-elle le condamner, lui son père, dût-elle le maudire.

Au fond, il espérait sortir victorieux de cette épreuve

Il ne doutait pas, en effet, que la pure Ida, prise de dégoût, ne repoussât avec horreur la main de cet homme « puant le sang ».

Hallucination d'une âme qu'avait fui la notion saine du devoir, du juste et de l'injuste, du vrai et du faux, du réel et de l'imaginaire.

Ce criminel ne raisonnait pas.

S'il avait raisonné, il se serait dit simplement ceci :

Se débarrasser de cet homme en excitant le dégoût de sa fille était une utopie.

En effet, ou elle passerait par dessus ses répugnances et accepterait d'être la femme d'un meurtrier et Marchenoy voyait ses combinaisons machiavéliques détruites.

Ou la pauvre enfant repousserait son fiancé.

Ce dernier, alors au désespoir, n'ayant plus rien à ménager, se livrerait au premier bureau de police. Et certainement il ne se livrerait pas tout seul.

Alors, c'en était fait de Marchenoy.

Et cette gloire du Parlement français passait en cour d'assises...

Laurent attendait le verdict de ce père infâme.

Enfin il le prononça.

— Je vais, dit-il m'occuper de vous marier.

Il appela Edwige.

— Pourquoi emmener miss Edwige avec vous ? Je m'y oppose.

La jeune femme était accourue à la voix du député.

— Veuille, lui dit ce dernier, tenir compagnie à Ida pendant que je serai absent. Je cours au temple pour les formalités...

— Au temple ? fit observer Laurent. Mais ne sommes-nous point catholiques ?

Marchenoy répondit :

— Il n'y a qu'un clergyman qui consentira à bâcler ce mariage, et, pour la circonstance, nous serons protestants.

— Pourvu que nous soyons mariés.. C'est vrai ; la confession importe peu.

Ida se mit à rire comme une petite folle et se jeta au cou de son père.

Il la repoussa très doucement.

— Vous ne méritez pas votre bonheur, mademoiselle ; votre insubordination de tout à l'heure...

L'enfant le fit taire dans un baiser.

— Laurent, dit-elle, cette fois-ci, est-bien vrai ?

— Oh ! je n'en doute plus, répondit le jeune homme d'un ton glacial en fixant un regard menaçant sur son futur beau-père.

Edwige, sous prétexte de contentement excessif, laissa une larme hypocrite perler au bord de ses beaux yeux.

— Qu'as-tu Edwige ? interrogea la jeune fille. Tu pleures ?

— Oui, chère petite sœur, c'est de joie !

— De rage... plutôt, pensa Laurent.

Marchenoy sortit en murmurant :

— Malédiction ! Je suis acculé !

(A suivre).

japon. Il prit, sans coup férir, plusieurs ports Japonais, et battit les soldats japonais, dont les morts furent en nombre immense.

» Le Japon se souviendra de ce châtiment pendant plus d'un jour (*sic*) ».

Ce drolatique récit est daté de « Tientsin-Kuang-Hsa, le 28e jour du 5e mois de la 21e année.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Le **Journal du Lot** ne paraîtra pas le Mardi-Gras.

Concours régional hippique d'Agen en 1896

La préfecture du Lot vient d'envoyer aux maires du département la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

« J'ai l'honneur de vous informer qu'un concours régional hippique, se tiendra, en 1896, dans la ville d'Agen qui a été désignée également pour être le siège d'un concours régional agricole.

Le programme en sera publié ultérieurement.

Le département du Lot est compris dans la réunion de cette circonscription.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien en aviser vos administrés.

Agréez, etc.

Le préfet du Lot,
DRUARD.

Le successeur du général Combarieu

Par décision, M. le général de brigade Duprat de Larroquette, disponible, est nommé au commandement de la 65e brigade d'infanterie, 33e division, (17e corps), et des subdivisions de région d'Agen et de Cahors, à Agen, en remplacement de M. le général Combarieu, placé récemment dans la section de réserve (service d'état-major.

Election au Conseil général

Une feuille régionale ayant insinué perfidement qu'à propos de l'élection au Conseil général, M. Linol, candidat républicain progressiste, était en divergences d'idées avec MM. de Verninac et Lachièze, sénateur et député de l'arrondissement de Gourdon, l'éminent sénateur a adressé la lettre suivante à M. Linol, qui donne un démenti formel aux allégations dudit journal :

Paris, le 10 février 1896.

« Mon cher ami,

« Je viens de lire votre profession de foi et je tiens à vous en féliciter. On ne pouvait en termes en même temps plus modérés et plus fermes définir cette politique de progrès pour laquelle nous combattons depuis si longtemps.

» Votre candidature s'imposait, le comité l'a acclamée à l'unanimité, et dimanche prochain vous serez l'élu de tous ceux qui mettront l'intérêt de la République et de la démocratie au-dessus de mesquines rancunes.

C'est sur votre nom que se fera cette réunion de tous les vrais républicains que nous avons toujours désirée, c'est un honneur que vous avez bien mérité ».

Cordialement à vous.

CHARLES DE VERNINAC, *sénateur.*

Les sous étrangers

Le ministre du commerce vient d'adresser aux directeurs des caisses d'épargne une circulaire par laquelle il leur interdit de recevoir la monnaie de billon étrangère,

C'est toujours la même antienne et les mêmes errements qui se produisent.

Au lieu d'établir une surveillance rigoureuse aux frontières et dans les ports pour prévenir l'introduction de pièces de billons étrangères; au lieu de faire rentrer à la Monnaie toutes celles qui sont actuellement en circulation en France pour y être fondues et frappées à l'effigie nationale, on préfère édicter des mesures de nature à jeter un trouble profond dans la population, en raison de l'usage continuel qu'on fait de la monaie de billon dans les petites transactions.

C'est de la sorte que les choses se passent avec nos singuliers gouvernants. Les moyens les plus simples sont rejetés parce que trop faciles, et on adopte toujours les plus compliqués.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 27 janvier 1896

Présidence de M. l'abbé Gary, président semestriel.

M. le secrétaire général analyse les publications reçues.

M. Greil dépose au nom de l'auteur, M. Bordeaux, un exemplaire d'une brochure intitulée : *Sceaux de la corporation des monnayeurs de Figeac.* Cet opuscule est extrait de l'Annuaire de la Société de numismatique pour 1895.

M. Esquieu, correspondant à Cahors de la société archéologique d'Ile-et-Vilaine, demande à faire partie de la Société des études à titre de membre résidant. Conformément aux statuts, son admission est renvoyée à la séance du 3 février.

M. Girma, secrétaire-adjoint, lit une notice bibliographique du Lot pour l'année 1895, destinée à paraître dans le bulletin sous presse.

Un sociétaire donne lecture de quelques légendes quercynoises recueillies par M. Liauzun, instituteur.

Un autre membre communique une notice consacrée au président honoraire de la Société, M. Larroumet, et intitulée : *Une heure chez Gustave Larroumet.* Cette étude illustrée de plusieurs portraits de notre éminent compatriote qui est représenté tour à tour en lycéen, en franc-tireur de l'armée de la Loire, en étudiant et en conférencier de la Sorbonne, est due à la plume de M. Fromentin et extraite de la *Revue illustrée.*

La séance est levée à 10 heures.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS

Audience du 13 février

La veuve Buffet et le sieur Valette, de Sénaillac, trouvés en possession d'une certaine quantité d'allumettes et de tabac de contrebande, sont condamnés à des amendes variant entre 50 et 100 francs.

— Les sieurs Martinez et Bouzignac, sont condamnés pour délit de chasse à 50 francs d'amende chacun.

— Le nommé Valet, journalier à Puy-l'Evêque qui a déjà subi deux condamnations pour vols, se voit infliger deux mois de prison pour tromperie sur la marchandise vendue.

— Le sieur Gasc, de Vidaillac, pour coups et blessures est condamné à deux mois de prison.

— Le nommé Conté de Vaylats, pour vol, est condamné à trois mois de prison, avec bénéfice de la loi Bérenger.

— Le sieur Bénech, terrassier à Cahors, 8 jours de prison pour vol.

— L'audience est terminée par l'affaire Moulhiérat, inculpé d'homicide par imprudence. Après le réquisitoire du procureur et la plaidoirie de l'avocat, le tribunal nomme un expert chargé de fournir un rapport sur lequel il jugera.

Montcuq

A partir d'aujourd'hui, le courrier de Moissac à Lauzerte prolongera son service jusqu'à Montcuq.

Le départ de cette dernière localité s'effectuera tous les soirs à 7 heures 45, après l'arrivée de la voiture de Cahors; celui de Moissac à l'heure accoutumée.

Mauroux

La foire a été belle. La vente a été lente sur les bœufs d'attelage. Ceux destinés à la boucherie se vendaient aux cours des dernières foires.

Porcs gras, de 39 à 41 fr. les 50 kil. Les porcelets de 15 à 38 fr. l'un.

Les moutons gras de 65 à 70 cent. le kil.

Les poules de 3 fr. 50 à 5 fr. la paire; les poulets, de 2 à 3 fr.

Les lapins de 1.50 à 2 fr. 75 la paire.

Les œufs 0 70 cent. la douzaine.

CHRONIQUE THÉATRALE

Les Danicheff

Très peu de monde mercredi soir à notre théâtre. C'est devant une salle presque vide que *Les Danicheff* ont été donnés. C'est sans doute au sentiment pénible qu'obéissent la plupart des artistes lorsqu'ils jouent pour les banquettes, que nous devons attribuer le peu de chaleur mis par les acteurs à rendre leurs rôles. Il y a pourtant de beaux passages dans cette étude de mœurs d'un pays resté longtemps inconnu, de cette contrée où la superstition la plus primitive s'unit aux raffinements de la civilisation la plus avancée. D'un côté les serfs, race intelligente, capable des plus nobles dévouements et, d'autre part, l'aristocratie, caste fière, autoritaire et parfois cruelle.

Malgré les beautés contenues dans *Les Danicheff*, la soirée a été médiocre pour tout le monde, aussi bien pour les artistes que pour le public. Nous le regrettons profondément pour tous.

* * *

Mardi 18 février

A l'occasion du Mardi-gras, la troupe d'opéra de Montauban donnera sur notre scène une représentation de

La Vivandière

Opéra comique en 3 actes

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 15 février 1896

Naissances

Gomès, Amédée, rue du Four Ste-Barbe, 16.
Sarda, Jean, quai Ségur, 5
Rigal, Pierre, à Bégous.
Bouchet, Marie, rue des Mirepoises, 11.

Mariages

Larrive, Edouard, marchand, et Deldy, Rose, marchande.
Soulié, Paul, employé auxiliaire des chemins de fer, et Desol, Elodie.
Pertuzat, Jean, boulanger, et Bouyssou, Marie, fille de service.
Girma, Guillaume, cultivateur, et Lafon, Maria, fille de service.
Terrier, Pierre, limonadier, et Bardot, Jeanne.

Décès

Bris, Jean, propriétaire, 63 ans, faubourg Cabessut, rue de la Croix, 16
Gramont, Jean, 74 ans, hospice.
Farchaud, Joseph, soldat au 7e de ligne, 23 ans, célibataire, hospice.
Talou, Louis, 21 mois, rue Rousseau.
Fleury, Geneviève, religieuse des Sacrés-Cœurs, 82 ans, célibataire, boulevard Gambetta.
Clary, Marie, épouse Bayles, Henry, 62 ans, rue de la Liberté, 3.
Boutaric, Marie, veuve Pezet, Guillaume, lisseuse, 47 ans, rue du Portail-Alban, 13.
Richard, Jean, propriét. 80 ans, rue Lastié, 8.

FAITS DIVERS

Augmentation de vitesse

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans va augmenter d'ici peu la vitesse de ses trains rapides.

Ainsi le Sud-Express, qui marche actuellement à 85 kilomètres, marchera à 95 kilomètres. Le rapide de Bordeaux à Paris sera porté à 80 kilomètres par heure.

Attention aux langues de chiens

Il paraît qu'il faut se méfier des caresses que peuvent nous faire nos toutous.

C'est, du moins, ce qu'il résulte d'une information qui nous vient de Berlin, où une dame qui se laissait lécher le visage par son chien vient de perdre l'œil droit.

Après l'ablation de l'œil, on découvrit dans celui-ci un petit parasite particulier à la race canine et qui était la seule cause du mal.

Voilà qui va faire œuvrir l' « œil » aux amateurs de chiens !

Horrible séquestration

Nous sommes souvent témoins de faits d'incurie administrative qui dépassent toute vraisemblance.

En voici un nouveau, que le *Figaro* signale d'après une lettre de Nancy.

Il n'est bruit dans cette ville que d'une horrible histoire, absolument inouïe. Un individu a été enfermé au violon de Dombasle, commune voisine de Nancy, *toute une semaine sans boire ni manger.* Il aurait pu y rester longtemps encore, jusqu'à pourriture complète du cadavre ; ce n'est que par hasard qu'on l'a découvert, dans un état effrayant.

L'oublié avait vainement poussé des hurlements de désespoir durant les six jours de son horrible séquestration. Les passants purent obtenir enfin qu'on ouvrit le cachot. Le malheureux était devenu fou. Il est en ce moment à l'hôpital de Nancy ; il a les deux pieds gelés.

Une enquête minutieuse est ouverte pour découvrir les auteurs responsables de cette atrocité. Jusqu'ici elle n'a pu aboutir. Cependant l'agent de police Denis vient d'être destitué.

Si on punissait plus sévèrement, comme on le devrait, les faits de ce genre, indignes même d'un pays barbare, ils ne se renouveleraient pas de temps à autre.

La lutte contre les hannetons

A la séance de la Société nationale d'agriculture du 8 janvier, M. J. Bénard a rendu compte des résultats obtenus, en 1895, par le syndicat de Meaux, pour la destruction des hannetons.

M. J. Bénard constate tout d'abord que les hannetons ont été cette année, beaucoup moins abondants qu'en 1889, et en 1895. Cela est dû certainement à la destruction considérable de ces insectes qui avait été faite en 1889 et en 1892, dans l'arrondissement de Meaux, et ensuite aux conditions météorologiques de la fin de mai. En 1889, dans 140 communes sur 151 communes faisant partie de l'arrondissemeut de Meaux, on entreprit la chasse aux hannetons. 143,000 kilogr. de ces insectes furent ainsi récoltés et détruits.

En 1892, 122,000 kilogr. de hannetons furent recueillis dans 124 communes.

En 1895, on ne prit que 35,000 kilogr. de hannetons ; 51 communes seulement avaient entrepris cette chasse particulière.

Dans chaque commune un délégué reçoit chaque jour les hannetons recueillis, en pèse le poids et paie la prime convenue. On les détruit, soit à l'aide de la vapeur, du goudron, mais surtout on emploie la chaux, et ce mélange de chaux et de hannetons forme un excellent engrais. Le conseil général de Seine-et-Marne vote 10 centimes par kilogramme de hannetons, les communes donnent ordinairement la même somme ; des particuliers accordent souvent une prime égale ; enfin le syndicat agricole de Meaux donne 6 fr. par 100 kilogr. De plus, le syndicat décerne des primes de 25 fr. aux personnes qui ont montré une activité particulière dans cette lutte contre les hannetons.

M. J. Bénard, en terminant, a remercié l'inspecteur primaire qui, en retardant d'une heure l'ouverture des écoles, a permis aux enfants de faire tous les matins la chasse aux hannetons. Le moment le plus propice pour la récolte est en effet, le matin de cinq à huit heures

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Protectorat de l'Annam et du Tonkin

EMPRUNT de **80.000.000 fr.** remboursables en 60 ans et **garanti par le gouvernement de la République Française.** (Loi du 10 février 1896).

L'ÉMISSION aura lieu le 22 Février 1896

Cet emprunt sera réalisé au moyen d'obligations remboursables à 100 fr. rapportant 2 fr. 50 d'intérêt par an, et émises au prix de **87** fr. à verser savoir : **30** fr. en souscrivant ; **30** fr. le 1er août 1896 ; **27** fr. le 1er février 1897.

L'intérêt des obligations sera payable par semestre. *Le revenu réel dont bénéficieront les souscripteurs ressort ainsi à* **2 fr. 87 0/0** *et à* **3 fr. 13 0/0** *en tenant compte de la prime d'amortissement.*

Dans les départements, les souscriptions seront reçues le 22 Février de 9 h. du matin à 4 h. du soir, à la Caisse des Trésoriers-Payeurs généraux et des Receveurs particuliers des Finances.

Pour les détails de la souscription, consulter les affiches apposées dans toutes les communes.

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

Aliment des Enfants

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leurs forces et les préserver des maladies du jeune âge, les principaux médecins de Paris, membres de l'Académie de médecine de France, ordonnent avec le plus heureux succès le véritable RACAHOUT DES ARABES DE DELANGRENIER, aliment très nutritif et par conséquent très fortifiant.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE

A G contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :
29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. **FORTES REMISES.**

Bourse de Paris

Cours du 15 Février 1896

RENTES

3 0/0	compt.	102 80
3 0/0 amortissable	compt.	100 65
4 1/2 0/0	compt.	106 40

A LA BOURSE D'OR

H. FABRE
10, RUE DE LA MAIRIE, 10
CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
ÉLECTRICITÉ
Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

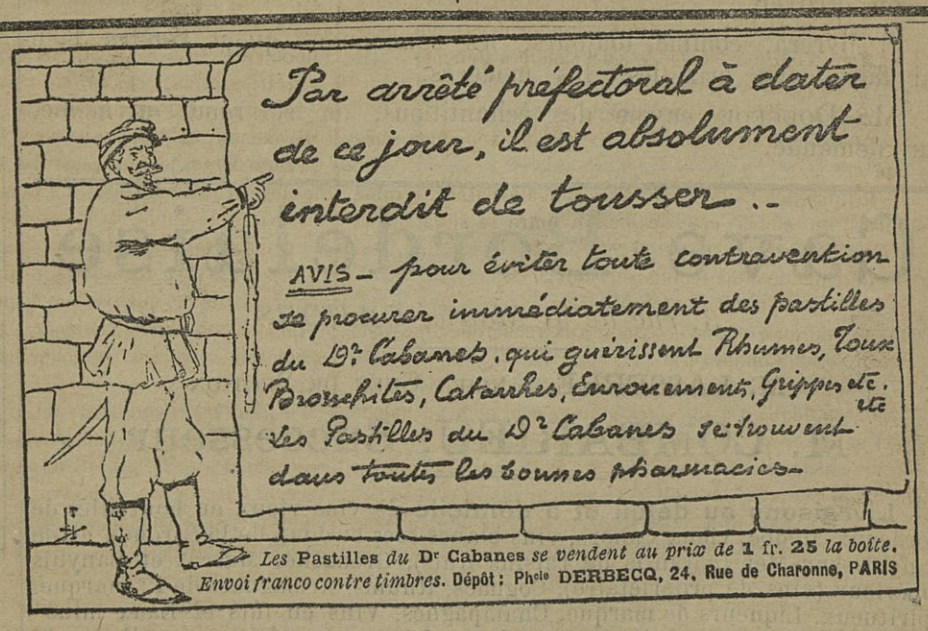

Les **Pastilles** *du* **Dr Cabanes** *se vendent au prix de* **1** fr. **25** *la boîte.*
Envoi franco contre timbres. **Dépôt : Phcie DERBECQ, 24, Rue de Charonne, PARIS**

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. nº 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re, 2e et 3e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseaudu Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de	2	personnes	20 %
—	3	—	25 %
—	4	—	30 %
—	5	—	35 %
—	6	— ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *quatre jours* au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gacogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. nº 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guétary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **25 jours,** non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *trois jours* au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de Marsen. Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessos, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure,* système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil.*

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 13 février. — J. Aicard : Mensonge de chien. — Léon Tolstoï : Napoléon et Alexandre (suite). — G. Pradel, Cœur de mère (suite). — Le Capitaine Danrit : La guerre en ballon (suite). — D. Lesueur : A force d'aimer (suite). — E. Chavette : L'héritage d'un pique-assiette (Suite). — Vsse Nacla : Chronique mondaine.

ANCIENS ET MODERNES, journal musical mensuel, 300 pages de musique, grand format, 4 fr. l'an. — Piano. — Piano et chant. — Piano et Instrument. — Adresser les demandes à l'éditeur Rosoor-Delattre, éditeur et imprimeur de musique, à Tourcoing (Nord).

N.-B. — Les abonnements remontent toujours au 1er numéro de l'année en cours.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois
Paris et Seine	50f	26f	14f
Départements	56	29	15
Étranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les *Bureaux de poste*, les agences du *Crédit Lyonnais* et celles de la *Société générale* de France et de l'Etranger.

LA

Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
H. DERENBOURG, profr à l'Ecole des langues orientales.
A. GIRY, professeur à l'Ecole des chartes.
GLASSON, de l'Institut, profr à la Faculté de droit.
Dr L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.
C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques.
H. LAURENT, examinateur à l'Ecole polytechnique.
E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Sorbonne.
E. MUNTZ, de l'Institut, conservateur de l'Ecole des beaux-arts.
A. WALTZ, profr à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre.

Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie va nous délivrer d'une multitude de volumes indignes de l'omniscience. (Arsène Houssaye)

Demander Prospectus détaillé aux Editeurs

Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

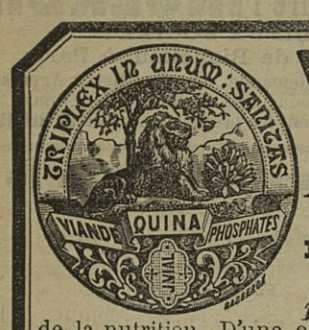

VIN DE VIAL

LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA

Aliment physiologique complet

Anémie — Convalescence
Pertes des forces — Langueur — Inappétence

Parfaitement dosé et assimilable, le ***Vin phosphaté de Vial*** est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.

Pharmacie **VIAL**, rue Victor-Hugo, 14, **LYON** et toutes pharmacies.

IMPUISSANCE Pilules Spitaels, effet immédiat, sans nuire à la santé. 4 fr. SPITAELS, pharmacien, Lille. Envoi discret.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France ..... 5 fr.
Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

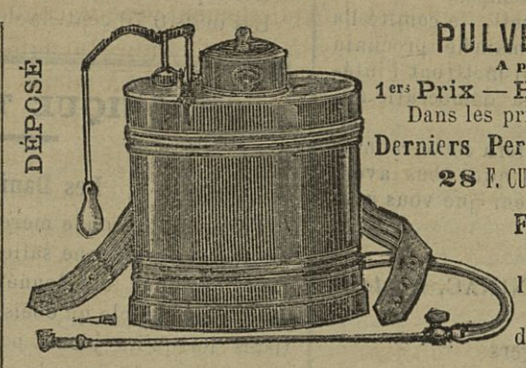

DÉPOSÉ

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1ers Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — **32** F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. Doucède envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, Ancien Chef de Section

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1re marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — *Prix très réduits* sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

PIANOS

MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. **VIGOUROUX,**
Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,
Rue Clément-Marot, **CAHORS**

Peinture
Vitrerie
Faux bois
Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, nº 40, CAHORS

Papiers peints en tous genres
Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU